

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme GESANG, M. KLIPFEL, (excusés), M. FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par Mme GEMUND, Mme WINCKEL, M. FEIG.
M. ATZENHOFFER, M. WALTER, Mme HITTLER, M. BABILON, M. ZINCK, M. LIEHN, M. HOCH, (excusés) ;
M. HERRLE, M. TREIBER.

DEL. N° 054/2006conseil

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF « SERVICE D'ASSAINISSEMENT »
EXERCICE 2005**

Le Président présente le compte administratif « service d'assainissement » de l'exercice 2005 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	1 976 142,29 €	
recettes	1 946 547,01 €	
déficit d'investissement		29 595,28 €
- en section d'exploitation		
dépenses	756 306,48 €	
recettes	1 251 544,72 €	
excédent d'exploitation		495 238,24 €

Le Président ayant quitté la salle, Mme Weiss, Vice-Présidente, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « service d'assainissement » 2005.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 31 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

M. Weiss

